

# INFORMATIONS PRATIQUES

## LES NUMEROS D'URGENCE

112 ..... N° Urgence européen  
15 ..... SAMU  
18 ..... SDIS pompiers  
17 ..... Police gendarmerie

## MAIRIE

Tél. : 04.30.06.52.30 - Fax. : 04.30.06.52.31

Email : [secretariat@mairie-sernhac.fr](mailto:secretariat@mairie-sernhac.fr)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

## L'ALERTE SUR LA COMMUNE

- En cas d'événement exceptionnel majeur ou de catastrophe particulière, la commune prévoit d'alerter la population de la façon suivante : (exemples)
  - Le porte à porte pour tel quartier organisé par les équipes municipales
  - Le téléphone pour l'ensemble de la population
    - Les radios locales :  
France Bleu Gard Lozère fréquence : 107.1 ; 95.6 ; 90.2 ;  
Fun Radio : 99.9

# DICRIM

dossier d'information  
communale  
sur les risques majeurs  
naturels &  
technologiques



# SERNHAC

votre commune vous informe sur les risques majeurs  
**DOCUMENT A CONSERVER**



Le risque majeur est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Elle a été instaurée par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 qui mentionne que :  
« *l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.* »

La commune de SERNHAC est concernée par :

- Des risques naturels, tels que les tempêtes et vents violents, les intempéries hivernales, les séismes, cavités.
- Des risques technologiques, tels que le transport de matières dangereuses, le nucléaire (centrale de Marcoule).

**Il n'y a pas de site SEVESO sur la commune**

## SOMMAIRE

- 03 Le mot du Maire
- 04 - 05 Les bons réflexes dans toutes les situations
- 06 - 07 L'alerte
- 08 - 09 Inondations – Crues
- 10 - 11 Le risque feu de forêt
- 12 - 13 Le risque fortes chutes de neige
- 14 - 15 Le risque tempête et vent violent
- 16 - 17 Le risque sismique
- 18 - 19 Le risque transports de matières dangereuses
- 20 - 21 Le risque industriel et nucléaire
- 22 - 23 Le risque canicule
- 24 Informations pratiques

## LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,  
*La sécurité des habitants de SERNHAC fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.*

*Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées. Je vous demande de consulter attentivement ce document et de **le conserver précieusement.***

*En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.*

*La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.*

*En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.*

*Le maire Bernard PIALOT*

# Les bons réflexes dans toutes les situations

## CE QU'IL FAUT FAIRE

**Se conformer immédiatement aux consignes reçues :**

évacuer ou se confiner



**Écouter la radio**

Radio-France:105.1MHz;France-Inter radios locales + fréquence :105.3MHz;

**Avant, prévoir**

une radio portable équipée de piles  
-une lampe de poche (piles adaptées)  
-une réserve d'eau potable  
-un sac contenant les affaires de 1ère nécessité

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



**Ne pas fumer**

Fuite éventuelle de gaz



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école**

ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.



**Ne pas téléphoner**

sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

## CONFINEMENT

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

## EVACUATION

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



## Le code national d'alerte

Le décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005 définit le code national d'alerte. Ce code vise à informer en toutes circonstances la population soit d'une menace ou d'une agression soit d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe. Il détermine également les obligations aux quelles sont assujettis les services de radio et de télévision ainsi que les détenteurs de tous moyens de communication avec le public.

Ce code se compose d'un signal sonore et de la diffusion d'un message sur les consignes à observer par la population concernée.

Le signal avertit la population de la nécessité de se mettre à l'abri immédiatement du danger et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux.

Lors d'une alerte, les services de radio et de télévision autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection de la population. Ils confirment l'alerte et indiquent à la population la conduite à tenir et les mesures de protection et de sécurité à prendre.

**La commune de Sernhac n'est pas dotée d'une sirène du Code National d'Alerte, mais elle dispose d'un système de télé alerte.**

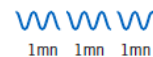
**L'alerte des populations se fera par la commune ou éventuellement par les forces de Gendarmerie ou les Pompiers.**

CONDUITE A TENIR DANS TOUS LES CAS D'ALERTE



### • L'alerte

L'alerte est l'émission d'un signal sonore à l'aide d'une sirène ou d'un message, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées.



### • Le signal d'alerte

Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence. Il consiste en 3 émissions successives, d'une durée d'une minute chacune, séparées par un silence de 5 secondes, d'un son modulé montant et descendant. La population doit alors s'abriter dans un lieu protégé.

### • Le message d'alerte

Il indique les caractéristiques de l'événement et les consignes de protections.



### • Ecoutez la radio

Radio-France:105.1MHz;France-Inter radios locales+fréquence :105.3MHz; et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



**• N'allez pas chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



**• Ne téléphonez pas.** Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



## Qu'est ce qu'une inondation ?

Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

## Dernières inondations

En 2002 et 2003, la plaine de SERNHAC a été inondée et glissements de terrain et coulées de boue ont aussi eu lieux sur le territoire,

## Les actions et travaux entrepris par la commune

- l'information de la population : Plan Communal de sauvegarde
- Mise en place du télé alerte
- l'information dans le milieu scolaire : Plan Particulier Mise en sécurité (PPMS).

## Les conseils de comportement

Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.



*Inondation des 8 et 9 septembre 2002  
commune de Sernhac*



### Conduite à tenir



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.**

Les enseignants et les personnels communaux s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



**Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.**

Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



**Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.**



**Coupez le gaz et l'électricité.**



**Montez à pied dans les étages.**



**Ecoutez la radio**

RadioFrance:105.1MHz; France-Inter radios locales+fréquence:105.3 MHz; et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.

# Le risque feu de forêt

## Les conseils de comportement face à un feu de forêt

### Le risque de feu de forêt sur la commune

L'ensemble du territoire de la commune et particulièrement les zones ou secteurs concernés :-  
Quartiers : La Croix de Blancard, La Perrotte, Les Escaunes et cantarelles, Les Ormeaux, Garrigolles, Les Croses, Vallajouse, Garrigues basses, le bois de Clauzonne

#### AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Débroussailler
- Prévoir des points d'eau
- Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible
- Attaquer le feu, si possible, **sans s'exposer au danger**
- S'éloigner dos au vent
- Respirer à travers un linge humide

#### A savoir : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri

- Fermer et arroser portes, volets et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Couper les réseaux (gaz, électricité)
- Eteindre les foyers résiduels



#### Conduite à tenir

##### *L'incendie approche*



**Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.**  
Arrosez les abords.



**Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.**

##### *L'incendie est à votre porte*



**Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt.**  
Ne sortez pas sans ordre des autorités.



**Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.**



**Fermez volets, portes et fenêtres,** calfeutrez avec des linges mouillés.

# Le risque fortes chutes de neige

## Définition du risque

- Il s'agit d'épisodes de fortes chutes de neige, associés à une période de grand froid. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir.
- Les fortes chutes de neige, rares en plaine, provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population de plaine peu habituée à ce genre de situation. L'enneigement exceptionnel, annoncé par Météo France et relayé par les médias, fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de prévention.



## Les conséquences

- Les épisodes neigeux accompagnés de vague de grand froid entraînent du gel et du verglas.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles sur l'ensemble des réseaux routiers, ferroviaires et aériens. Le risque des accidents routiers est accru. Une immobilisation temporaire des moyens de circulation peut également survenir.
- Une période de grand froid représente un réel danger pour la santé des personnes vulnérables, plus fragiles.
- D'importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.



### Conduite à tenir



**Ne prenez pas la voiture.**



**Ne stationnez pas sous les lignes électriques.**



**Ne montez pas sur un toit.**



**Abritez-vous sous un toit solide.**



### **Ecoutez la radio**

RadioFrance: 105.1MHz; France-Inter radios locales + fréquence: 105.3MHz; et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



# Le risque tempête et vent violent

## Définition du risque

• Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

## Les conséquences

• Conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au phénomène (blessure légère ou décès). La violence du phénomène combinée à un comportement imprudent ou inconscient (franchissement à pied ou en voiture d'une route inondée ou « promenade » en forêt ou en bord de mer) augmentent le nombre de victimes corporelles.

• Conséquences économiques : les destructions ou dommages portés sur les édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles, l'interruption des trafics routiers, ferroviaires ou aériens peuvent engendrer des coûts, des pertes ou des perturbations importants. De même, tous les réseaux (eau, téléphone, électricité) subissent à chaque tempête des dommages pouvant engendrer une paralysie temporaire de la vie économique.

• Les élevages, le bétail et les cultures peuvent être également sérieusement touchés.

• Conséquences environnementales : les dommages sur la faune et la flore sont multiples par les effets directs des vents violents et des inondations (destruction de forêt, pollution résultant des inondations)



### Conduite à tenir

- **Rester chez soi**
- **Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute**
- **Ne pas se promener en forêt** (ou sur le littoral)
- **Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers**
- **En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches**



- **Écouter la radio**  
RadioFrance:105.1MHz;France-Inter radios locales+fréquence:105.3MHz;

- **Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent**



- **Ne pas intervenir sur les toitures**



- **Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol**



# Le risque sismique

## Définition du risque

- Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface
- Un séisme est caractérisé par:
  - son foyer ou hypocentre, région où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
  - son épicentre, point terrestre à la verticale du foyer où l'intensité est la plus importante sa magnitude, énergie libérée par le séisme, mesurée par l'échelle de Richter
  - son intensité, mesure des effets et dommages causés par le séisme en un lieu donné; les conditions topographiques ou géologiques du site peuvent amplifier l'intensité d'un séisme.
  - la fréquence et la durée des vibrations
  - la faille provoquée, souterraine ou en surface. Les dégâts qui en résultent peuvent être une dégradation ou ruine des bâtiments mais aussi des phénomènes annexes comme des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée ...



## Les conséquences

- Sur l'homme : risque naturel meurtrier par ses effets directs (chutes d'objet, de bâtiments...) et indirects (mouvement de terrain, raz-de-marée...), impact psychologique
- Sur l'économie : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées...), la rupture des conduites de gaz provoquant des incendies ou explosions.
- Sur l'environnement : modifications généralement modérées du paysage



### Avoir les bons réflexes

#### PENDANT

*A l'intérieur*



**Abritez-vous sous un meuble solide**

*A l'extérieur*



**Eloignez-vous des bâtiments, pylônes et arbres. Si vous êtes en voiture, restez-y.**

#### APRES

*A l'intérieur*



**Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre,**



**Coupez le gaz et l'électricité**

*A l'extérieur*



**Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas.**



**Ecoutez la radio**

RadioFrance:105.1MHz;France-Inter radios locales+fréquence:105.3MHz; et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.

# Le risque transport matières dangereuses

## Définition du risque

- Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses concerne les produits toxiques, polluants ou explosifs, mais aussi les carburants, gaz, engrais solides ou liquides.

## Les conséquences

- Les conséquences d'un tel accident sont généralement limitées dans l'espace du fait des faibles quantités transportées, hormis le transport par canalisations à fort diamètre et/ou haute pression.
- Conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au risque explosif ou incendie ou dégagement de nuage toxique. Le risque peut aller de la blessure légère au décès, en fonction du périmètre d'exposition.
- Conséquences économiques : l'accident peut entraîner des blocages d'accès (route, autoroute, voie ferrée...) et pénaliser les entreprises voisines dans leur approvisionnement ou par leur destruction.
- Conséquences environnementales : répercussions sur les écosystèmes par la destruction partielle ou totale de la faune et la flore; impact sanitaire par la pollution des nappes phréatiques et donc pollution de l'eau.



## LE RISQUE TMD SUR LA COMMUNE

- L'autoroute A 9
- La RD 986 L
- La voie ferroviaire de Givors à Libourne
- Les produits dangereux habituellement transportés



## Les reflexes qui sauvent



**Ne fumez pas !**



**Ne téléphonez pas.**

Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



**Ecoutez la radio**

RadioFrance:105.1MHz;France-Inter radios locales+fréquence:105.3M Hz; et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.

# Le risque industriel et nucléaire

## Définition du risque

- Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement.
- Trois typologies d'effets peuvent se combiner :
- Les effets thermiques dus à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- Les effets mécaniques liés à une surpression (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion.
- Les effets toxiques par inhalation de substance chimique corrosive et dus à une fuite sur une installation ( effets induits : atteinte des poumons, du système nerveux...)



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

- Marcoule
- Usines d'Aramon
- VITEMBAL
- HYDRAPRO



## Les reflexes qui sauvent



### Ne téléphonez pas.

Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



**Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche**



### Ecoutez la radio

RadioFrance:105.1MHz;France-Inter radios locales+fréquence:105.3MHz; et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



**Respectez les consignes des autorités**



**Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations**



# Le risque canicule

## Définition du risque

- **L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque** c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.
- **Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants.**

**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
**ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

**MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER**

**MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR**

**DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES**

**MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE**

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**NE PAS BOIRE D'ALCOOL**

**ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES**

**EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15**

[@MinSoliSante](#) | Ministère des Solidarités et de la Santé

## Les reflexes qui sauvent

- **Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.**
- **Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.** Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas,...) trois heures par jour.
- **Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour** à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- **Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.**
- **Continuez à manger normalement.**
- **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.**
- **Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.**
- **Limitez vos activités physiques,**
- **En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez votre médecin ou faites le 15.**
- **Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.**
- **Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.**
- **Accompagnez les dans un endroit frais.**